



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VOTATION FÉDÉRALE DU 9 FÉVRIER 2014

Le gouvernement vaudois prend acte des résultats

Le Conseil d'Etat est satisfait du « oui » en faveur des investissements ferroviaires, du rejet du financement privé de l'avortement ainsi que du vote très clair des vaudois s'opposant à 61% à l'initiative populaire « contre l'immigration de masse ». S'il prend acte de la décision du peuple suisse sur ce dernier objet, le gouvernement exprime toutefois son inquiétude quant aux conséquences probables de ce vote. Cette décision remet en cause les accords conclus avec nos partenaires européens et met en péril notre développement économique.

Le Conseil d'Etat est très heureux que le principe d'un financement de l'ensemble des lignes de chemin de fer, qu'elles appartiennent aux CFF ou à d'autres entreprises de transport, soit désormais assuré de façon claire, durable et transparente. Les Suisses et les Vaudois ont ainsi voulu que le développement du pays puisse bénéficier de structures modernes de transport pour relier les régions entre elles. A l'heure où le canton de Vaud et ses voisins doivent faire face à d'importants enjeux de mobilité, il est réjouissant de constater qu'une meilleure circulation des biens et de personnes ait été comprise comme un gage de prospérité. L'arc lémanique comblera ainsi ces prochaines années le retard important dont il souffre en termes d'investissements fédéraux.

Quant à l'acceptation de l'initiative contre l'immigration de masse, le Conseil d'Etat prend acte des résultats, tout en faisant part de son inquiétude. Tant la croissance économique que la création attendue de 4000 à 5000 emplois en 2014 est inévitablement menacée par ces nouvelles mesures. Restant attaché à l'ouverture du marché du travail et au modèle de la libre-circulation des personnes, éléments vitaux de notre économie, le gouvernement suivra de près les décisions d'application que devront prendre les autorités fédérales. Il mettra en oeuvre, dans le canton, les mesures relevant de sa compétence, propres à éviter l'asphyxie de l'économie vaudoise. Il est par ailleurs déterminé à lutter contre la distorsion de concurrence et les dérives possibles en matière de dumping salarial et de travail au noir.

Le Conseil d'Etat comprend la crainte exprimée aujourd'hui vis-à-vis de l'augmentation

de l'immigration enregistrée au cours des dernières années. Il rappelle toutefois que celle-ci a toujours été contrôlée et due principalement à une forte croissance économique, sans incidence sur le taux de chômage, resté bas, et le niveau moyen des salaires, en constante progression.

Le gouvernement est attaché à un dispositif de contrôle du marché du travail qui soit efficace. Aujourd'hui, ce dispositif est important, avec en 2013 plus de 3000 entreprises contrôlées, soit deux fois plus d'entreprises et quatre fois plus de travailleurs que la moyenne suisse ; le gouvernement a annoncé récemment le renforcement de plusieurs mesures de contrôle.

Dans l'hôtellerie et la restauration, le suivi des dénonciations est désormais renforcé, avec notamment le retrait de l'effet suspensif, afin que les décisions de la Police du commerce soient exécutoires.

Pour les marchés publics, un nouveau règlement est entré en vigueur le 1er février 2014, donnant de nouveaux moyens contre les effets néfastes de la sous-traitance. Ce nouvel outil permet d'améliorer les garanties que les chantiers financés par l'argent public ne donnent pas lieu à des abus.

Enfin, le net refus de l'initiative « Financer l'avortement est une affaire privée » confirme l'attachement de la population au régime des délais adopté en 2002. Il renforce également l'idée que les possibilités de recourir à une interruption de grossesse ne doivent en aucun cas être limitées par des considérations financières. Par ailleurs, le Conseil d'Etat se réjouit que le principe de solidarité qui est à la base de l'assurance-maladie, n'ait pas été contesté par le souverain.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 février 2014

Vincent Grandjean, chancelier d'Etat, 079 210 84 09